

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
21 septembre 2024

DATE DE CONVOCATION
15 septembre 2024

DATE D'AFFICHAGE
23 septembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	19
PROCURATION(S)	13
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **VINGT-ET-UN** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 09H30 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, LECERF, NDIAYE, GODEFROY, GRESSENT.

Mmes ROUSSELIN, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. MARC, COPLO, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes DUVALLET, BENAMARA, LOUBASSOU, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

Étaient absents : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme DUVALLET à M. JAMET, Mme BENAMARA à M. AVOLLÉ, Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, M. MARC à M. NDIAYE, M. COPLO à M. BALUT, Mme POUHÉ à Mme ALTUNTAS, Mme TERNISIEN à M. GHOUL, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, Mme GÜTH à Mme BATAILLE, M. SABIRI à M. AIT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ROUSSELIN.

M. Baptiste GODEFROY

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEFEBVRE, ZAPPIA,

Délibération N°13

STAGE D'INITIATION A LA VOILE – CONVENTION ENTRE LE COMITE DEPARTEMENTAL DE VOILE, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE ET LA VILLE - AUTORISATION

Mme Rachida Dordain expose au Conseil municipal,

Une classe de CM1/CM2 du groupe scolaire Victor Hugo, souhaite participer à un cycle pédagogique de voile.

Présentation du dispositif :

Du primaire au lycée, le Comité Départemental de Voile et les clubs de l'Eure proposent toute l'année des cycles pédagogiques voile sur l'ensemble du territoire de l'Eure.

Ces stages d'initiation sont organisés avec la participation et sous le contrôle de l'Inspection Départementale de l'Education Nationale, en direction de l'ensemble des élèves de la commune.

Cette activité se pratique pendant le temps scolaire, sur la base de loisirs de Léry-Poses (lac du Mesnil) selon un calendrier et un planning établi par le responsable technique de l'association, en accord avec le directeur d'école et un représentant de la commune concernée.

Accusé de réception en préfecture
Sous le sceau de la base de données
Date de télétransmission : 21/09/2024
Date de réception en préfecture : 21/09/2024

Un cycle d'initiation comprend 4 séances par classe.

Participation des écoles :

En 2023 le groupe scolaire Léon Blum avait bénéficié d'un cycle pédagogique voile, ainsi que le groupe scolaire du Pivolle en 2024.

La campagne de recrutement de classe pour la session d'automne ayant commencé, le groupe scolaire Victor Hugo souhaite inscrire la classe de CM1/CM2 de Madame Angélique Fleury, ce qui concernerait un total de 22 élèves.

Ces stages se dérouleraient le mardi 1^{er} octobre et le mardi 08 octobre, en journée complète.

Budget de l'action :

Le coût de cette activité est fixé à 18 euros par élève et par séance. Une aide financière plafonnée à 8 euros par élève et par séance est accordée par la Communauté d'Agglomération Seine Eure.

Les 10 euros restants sont à la charge de la commune, ce qui porte à 440 euros le coût de cette participation.

La Communauté d'Agglomération Seine Eure s'engage à assurer le transport des élèves nécessitant un transport en commun.

Principaux objectifs pédagogiques :

Le réseau des clubs de la FFVoile organise depuis longtemps l'enseignement de la voile à destination du public scolaire. Cet enseignement répond à plusieurs enjeux :

- Pour les élèves, il s'agit de vivre une aventure nouvelle, leur donner envie de naviguer grâce au plaisir d'une navigation réussie, plaisir renforcé par l'accomplissement de soi et les progrès techniques acquis durant le cycle ;
- Pour les enseignants, il s'agit d'atteindre des objectifs éducatifs fixés par les programmes scolaires dans le respect des principes pédagogiques auxquels ils sont attachés.

La pratique de la voile mobilise de nombreuses compétences du socle commun à savoir :

- Une activité physique pour développer des habiletés motrices, des qualités de coordination, d'équilibre et de motricité variée.
- Une activité transdisciplinaire pour travailler les programmes scolaires (géographie, mathématiques, SVT, histoire, technologie...) tout en leur donnant du sens.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal :
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention voile scolaire 2024/2025.
- **APPROUVE** la participation d'une classe de CM1/CM2 du groupe scolaire Victor Hugo.
- **INSCRIT** les sommes correspondantes en dépenses au budget de la Collectivité.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



A handwritten signature in black ink, reading 'Marc-Antoine Jamet', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large, sweeping initial 'M'.